

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, GAILLAT, GARROTE, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	Marc SPYCHIGER
	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Louis REY	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Pierre DOMEQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Michel BRIGIDOU	à	Robert BAREILLE
	Gilles BITAILLOU	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER

<u>Suppléants</u> :	Marc SPYCHIGER	suppléant de	André BERNOS
	Christine DOMINGUEZ	suppléante de	André PAILLAS
	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Jean LABERDESQUE	suppléant de	Jean LOUSTALET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Henri GIMENEZ, Didier LOUSTAU, Jean-Michel IDOPE, Robert LABORDE-HONDET, Gérard FRECHOU, Bernard UTHURRY, Anne BARBET, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Patrick MAILLET, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 23

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS

M. GAILLAT indique que pour l'année 2011 et dans la continuité des années précédentes, des échanges auront lieu avec le SICTOM du Haut Béarn. Ils se traduiront d'une part par la confirmation de la mission de conseil (dont le montant reste évalué à 10 000 €), et d'autre part par la mise à disposition des 9 agents de la collecte des ordures ménagères et enfin par la mise à disposition d'un technicien du SPANC au profit du SICTOM à hauteur de 25%. Ce pourcentage pourra évoluer en cours d'année selon les besoins du SICTOM.

A noter qu'un des 9 agents de cette collectivité a fait une demande d'affectation auprès de la Ville ; ce qui se traduira par une mise à disposition vers cette structure.

Il est également proposé de perdurer en 2011, la mise à disposition d'un agent ne pouvant plus assurer ses fonctions au sein de l'abattoir du Haut Béarn et qui travaille depuis septembre 2009 au profit de la commune d'Oloron Ste Marie pour des missions de gardiennage. A noter que ce renouvellement sera tacite pour les années suivantes.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition correspondantes.

Ainsi délibéré à OLORON SAINTE MARIE, ledit jour 16 décembre 2010

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT